

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 juin 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : Mme KOENDERS

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir MME DILLENSEGER) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. BORDAT) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQAM (pouvoir MME MASLOUHI) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

Membres absents : M. MILLOT - M. REBSAMEN

OBJET DE LA DELIBERATION

Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2014 – Approbation

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Conseil, le Compte Administratif pour l'exercice 2014.

Le Compte Administratif est soumis à votre appréciation, sous forme d'une présentation globale des résultats de clôture, des restes à réaliser et des taux d'exécution 2014, suivie d'une analyse des comptes du budget principal et de chacun des budgets annexes.

Les grandes masses sont les suivantes :

- dépenses réelles de fonctionnement : 207,451 M€
- recettes réelles de fonctionnement : 244,936 M€
- dépenses réelles d'investissement : 68,788 M€
- recettes réelles d'investissement : 60,595 M€

En synthèse, l'exécution du budget 2014 se caractérise par :

- un effet de ciseaux sur la section de fonctionnement : dans un contexte de diminution significative des dotations de l'État par rapport à 2013, les recettes réelles de fonctionnement sont légèrement en baisse, hors produits de cession, par rapport à 2013 (- 2,23 %) ; l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement a, quant à elle, été contenue à 1,42% par rapport à 2013. L'épargne brute s'établit à 21,7M€ au compte administratif 2014, en diminution par rapport à 2013 (24,9 M€), mais demeure supérieure à l'épargne brute moyenne constatée entre 2008 et 2013 (21,4 M€).

- un niveau de dépenses d'équipement réalisées qui reste élevé : le volume des dépenses d'équipement s'élève ainsi à 36,32 M€ après 43,02 M€ en 2013, 35,3 M€ en 2012 et 29,7 M€ en 2011.

Il faut également souligner le montant significatif des restes à réaliser d'investissement, qui atteignent 16,649 M€ tous budgets confondus, ce qui explique le taux d'exécution des dépenses d'investissement moins important que les années précédentes. Ce niveau élevé s'explique principalement par l'acquisition du bâtiment du 11, rue de l'Hôpital en janvier 2015 pour 10,740 M€ TTC et par le déroulement d'opérations à caractère pluriannuel amenées à se poursuivre en 2015. Ce niveau de restes à réaliser devrait diminuer à compter de 2015/2016, en raison de la mise en place d'une autorisation de programme pour les travaux de la tranche 2 du Musée des Beaux-Arts, principale opération d'investissement du mandat 2014-2020.

- la poursuite du désendettement : le financement des dépenses d'investissement de l'exercice 2014 a, comme les années précédentes, été réalisé intégralement par autofinancement et recettes propres, et donc sans recours à l'emprunt. Dans ce contexte, l'exercice 2014 a été marqué par la poursuite du désendettement de la Ville engagé depuis plusieurs années : l'encours de dette au 31 décembre 2014 s'élève ainsi à 199,5 M€, contre 207,6 M€ au 31 décembre 2013 et 235,7 M€ au 31 décembre 2008.

Après intégration de l'amortissement du capital de la dette, l'épargne nette s'établit à 13,6 M€ au compte administratif 2014.

I - RESULTATS DE CLOTURE 2014 - TABLEAU D'EXECUTION DES BUDGETS

Les tableaux d'exécution des différents budgets - comprenant l'opération d'ordre non budgétaire de 484 296,57€ liée à la suppression du budget annexe du Stationnement - font ressortir les résultats définitifs suivants :

	Budget principal	Stationnement	Auditorium	ZAC Clemenceau Boudronnée	Budget général
Excédent de fonctionnement	22 184 741,42	0	263 023,52	0	22 447 764,94
Déficit d'investissement	0,00	0	-229 762,39	0	-229 762,39
Excédent d'investissement	5 852 253,97	1 221 450,73	0	0	7 073 704,70
Résultat de clôture	28 036 995,39	1 221 450,73	33 261,13	0	29 291 707,25

Ces résultats de clôture – à l'exception du résultat du budget annexe du Stationnement - seront affectés au budget supplémentaire 2015.

Les excédents de fonctionnement serviront, en priorité, à la couverture des déficits d'investissement tels que définis ci-dessus, le solde étant disponible pour couvrir les restes à réaliser d'investissement et les dépenses nouvelles inscrites à ce budget.

Concernant le budget annexe du stationnement clos depuis le 31/12/2014, le résultat de clôture sera traité de la manière suivante :

- l'excédent d'investissement (1 221 450,73 €) sera incorporé en 2015 à celui du budget principal de la ville ;
- les éléments d'actif et de passif intégrés au cours de la journée complémentaire 2014 au budget principal de la ville, suite à la décision de suppression du budget annexe motivée par le transfert de compétences à la communauté urbaine, seront mis à disposition de cette dernière au cours de l'année 2015 au sein de son budget annexe dédié "Parkings en ouvrages" ouvert au début de l'exercice 2015 en raison de l'exercice par le Grand Dijon de la compétence " parcs et aires de stationnement" à compter du 1er janvier 2015.

Hors opération d'ordre non budgétaire de 484 296,57€ liée à la suppression du budget annexe du Stationnement les résultats sont les suivants :

	Budget principal	Stationnement	Auditorium	ZAC Clemenceau Boudronnée	Budget général
Excédent de fonctionnement	22 184 741,42	0	263 023,52	0	22 447 764,94
Déficit d'investissement	0,00	0	-229 762,39	0	-229 762,39
Excédent d'investissement	5 367 957,40	1 705 747,30	0	0	7 073 704,70
Résultat de clôture	27 552 698,82	1 705 747,30	33 261,13	0	29 291 707,25

II - RESTES A REALISER

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes engagées sur un exercice comptable mais non liquidées, et qui seront mandatées ou mises en recouvrement ultérieurement.

Pour l'exercice 2014, leur besoin de financement est le suivant :

	Budget principal	Stationnement	Auditorium	Budget général
INVESTISSEMENT				
- Dépenses	16 616 030,39		33 261,13	16 649 291,52
- Recettes	1 002 720,00		0	1 002 720,00
Besoin de financement	-15 613 310,39		-33 261,13	-15 646 571,52
FONCTIONNEMENT				
- Dépense				
- Recettes				
Besoin de financement				

III - TAUX D'EXECUTION DE L'EXERCICE (budget général)

	2012	2013	2014
- Dépenses réelles de fonctionnement dont :	96,17 %	95,97 %	95,06 %
. <i>frais de personnel</i>	97,43 %	98,28 %	97,06 %
. charges à caractère général	93,92 %	91,97 %	89,85 %
. charges financières	86,22 %	87,69 %	93,50 %
. autres charges	97,67 %	95,97 %	96,29 %
- Recettes réelles de fonctionnement hors produit des cessions	101,43 % 100,00 %	104,81 % 99,69 %	101,74 % 98,50 %
- Dépenses réelles d'investissement dont :	81,39 %	69,50 %	61,83 %
. <i>dépenses d'équipement</i>	78,09 %	65,63 %	56,97 %
. remboursement du capital de la dette	96,87 %	75,60 %	77,10 %
- Recettes réelles d'investissement hors produit des cessions	64,30 % 81,44 %	53,13 % 73,48 %	71,54 % 80,65 %

IV - ETUDE DES DIFFERENTS BUDGETS

BUDGET PRINCIPAL

PRESENTATION GENERALE DES COMPTES (en euros)

Pour chacune des deux sections, les crédits consommés ont été les suivants :

Opérations de l'exercice	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	203 543 745,63	61 112 204,02	264 655 949,65
Dépenses d'ordre	14 867 201,50	2 212 698,66	17 079 900,16
Total dépenses	218 410 947,13	63 324 902,68	281 735 849,81
Recettes réelles	231 300 715,48	59 165 531,83	290 466 247,31
Recettes d'ordre	688 091,10	16 391 809,06	17 079 900,16
Total recettes	231 988 806,58	75 557 340,89	307 546 147,47
Résultat de l'exercice	13 577 859,45	12 232 438,21	25 810 297,66

Affectation des résultats de l'exercice antérieur	Fonctionnement	Investissement	Total
Excédent de fonctionnement	8 606 881,97		8 606 881,97
Déficit ou excédent d'investissement		-6 864 480,81	-6 864 480,81
Résultat reporté de l'exercice antérieur	8 606 881,97	-6 864 480,81	1 742 401,16

Affectation des résultats de l'exercice antérieur	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat de clôture	22 184 741,42	5 367 957,40	27 552 698,82

ANALYSE DES DEPENSES ET RECETTES REELLES (en millions d'euros)

A - Les dépenses de fonctionnement

D'un montant de 203,544 M€, celles-ci sont essentiellement constituées par les charges de personnel et les charges à caractère général, les subventions diverses et les intérêts de la dette.

Elles progressent globalement de manière modérée par rapport à 2013 (+ 1,39%). Hors éléments exceptionnels, elles évoluent de 1,40 %.

Par grands postes budgétaires, les dépenses ont évolué de la manière suivante :

Chapitre	Nature des dépenses	2013	2014	Variation
011	Charges à caractère général	44,484	44,868	0,86%
012	Charges de personnel	113,104	113,491	0,34%
014	Atténuation de produits	0,302	0,587	94,12%
65 - 656	Autres charges de gestion courante	27,742	28,652	3,28%
66	Intérêts et mouvements financiers	6,696	7,415	10,74%
67	Charges exceptionnelles	8,424	8,530	1,26%
	TOTAL	200,752	203,544	1,39%

Les charges de personnel ont évolué très faiblement entre 2013 et 2014 : + 0,34%, conséquence de la maîtrise de l'évolution ce poste par la collectivité, et notamment du niveau des effectifs. Cette quasi-stabilité par rapport à 2013 est d'autant plus notoire que l'année 2014 a été marquée par des mesures nationales de revalorisation indiciaire des agents de catégorie C et d'une partie de la catégorie B (pesant pour + 0,996 M€ dans l'évolution de la masse salariale), à la majoration de la contribution à la CNRACL (+ 0,833 M€ par rapport à 2013) et à la tenue des élections municipales et européennes (+ 0,246 M€).

Le chapitre 011 "Charges à caractère général" évolue de seulement + 0,86% par rapport à 2013, soit la plus faible évolution depuis 2011, traduisant l'effort significatif de maîtrise de l'évolution des charges courantes de la collectivité. Ce chapitre comprend en particulier les principaux postes de dépenses suivants :

-achats de prestations de services et contrats de prestations de services (articles comptables 6042 et 611)	16,246 M€ (- 2,94%)
-charges de fluides dont énergie/électricité (article 60612) dont eau et assainissement (article 60611) dont chauffage urbain (article 60613) dont carburants (article 60622)	5,079 M€ (stables) dont 2,695 M€ (+ 1,84%) dont 1,298 M€ (+ 2,05%) dont 0,543 M€ (+ 13,43%) dont 0,583 M€ (-18,74%)
-entretien et maintenance des biens mobiliers et immobiliers (dont voirie) (total compte 615)	6,160 M€ (+ 9,09%)
- alimentation	3,012 M€ (+ 1,25 %)
- publicité, publications et relations publiques (total compte 623)	1,556 M€ (- 5,29%)
- taxes foncières et impôts locaux divers réglés par la Ville (articles comptables 63512, 63513, 6355 et 637)	956 K€ (-10,74%)
- frais de télécommunications	460 K€ (+ 2,60 %)
- frais d'affranchissement	400 K€ (- 10,20%)
- frais de déplacement, missions et réceptions (total compte 625)	393 K€ (- 0,64 %)

- Les achats de prestations de services diminuent significativement par rapport à 2013 (- 493 K€, soit - 2,94%).

→ Parmi les principaux facteurs de la baisse significative de ce poste par rapport à 2013 figurent notamment :

- d'importantes diminutions des charges au niveau du contrat énergétique Dalkia, à la fois pour des raisons conjoncturelles (saison moins froide que la précédente), mais également, et surtout, pour des raisons structurelles liées à l'optimisation des contrats (mise en place des tarifs dérégulés du gaz notamment). Parmi les évolutions principales par rapport à 2013, on peut notamment relever une diminution de - 531 K€ sur les groupes scolaires (fonction comptable 213), due à la fois aux conditions climatiques favorables, à la mise en place des tarifs dérégulés du gaz, et au raccordement de plusieurs groupes scolaires au réseau de chaleur (Varennes, York, Beaumarchais, Drapeau).

- l'optimisation de la maintenance de l'éclairage public (-113,2 K€ par rapport au CA 2013).

→ A l'inverse, parmi les facteurs de hausse par rapport à 2013 figure principalement l'évolution des marchés dans les secteurs de la jeunesse (accueil de loisirs le mercredi après-midi et activités proposées après l'école dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires) et de la petite enfance (achat de 50 places à la crèche Verrière Enchantée, soit 26 places pour compenser la fermeture de la crèche Monge et 24 nouvelles places, reprise de la gestion de la halte-garderie du centre social Le Tempo en lieu et place de la CAF).

- Les charges d'entretien et de maintenance (compte 615) évoluent de +9,09% par rapport à 2013, cette évolution s'expliquant principalement par un effort accru sur 2014 en matière d'entretien de la voirie et des espaces verts (+ 282 K). Pour le reste, les charges de maintenance (article comptable 6156) sont pour la plupart quasi-stables par rapport à 2013, et même en baisse pour certaines : les frais de maintenance de l'éclairage public passent ainsi de 1,212 M€ en 2013 à 1,170 M€ en 2014).

- Les charges directes de fluides (hors charges de fluides comptabilisées au 611 et en forte diminution par rapport à 2013) sont quant à elles stabilisées par rapport au compte administratif 2013, cette évolution traduisant le volontarisme de la collectivité en matière de maîtrise de ses consommations d'énergie et de fluides. Dans ce contexte, il faut souligner que les charges de chauffage urbain augmentent de manière significative (+13,4%), traduisant le raccordement progressif de différents sites municipaux aux réseaux de chaleur du Grand Dijon.

- Il faut également souligner que différents postes touchant à l'administration générale de la collectivité continuent de diminuer, significativement pour certains (notamment les frais de publicité, publications, et relations publiques, ainsi que les frais de réception et d'affranchissement).

- Enfin, au sein de ce chapitre, on peut également noter la progression des dépenses de gardiennage qui passent de 72 K€ en 2013 à 234 K€ en 2014, sous l'effet de l'augmentation du nombre de sites faisant l'objet de rondes et de gardiennage sur place, y compris l'ouverture et la fermeture des parcs et jardins.

Le chapitre 014 "Atténuation de produits" connaît une augmentation de 94,12% qui s'explique à la fois :

- par la progression de la contribution de la Ville au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) qui passe de 278 K€ en 2013 à 462 K€ en 2014 ;
- et par l'augmentation des dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants (+100 K€ par rapport à 2013) suite à la réforme de cette dernière qui a réduit de cinq ans à deux ans la durée de vacance déclenchant l'application de la taxe.

La progression du **chapitre 65 "Autres charges de gestion courante"** s'explique principalement par :

- l'évolution de la participation du budget principal à l'équilibre des budgets annexes de l'auditorium et du stationnement (+ 128 K€ par rapport à 2013, soit un montant total de 1,363 M€) ;
- par le reversement au CCAS du produit de la vente d'une partie des vins de la cave de la Ville (121,3K€) ;
- par l'évolution des subventions aux associations et autres personnes de droit privé (+379 K€ à l'article comptable 6574), traduisant l'effort municipal maintenu en direction de ce secteur en 2014 malgré la diminution des dotations de l'Etat ;
- par l'augmentation de la subvention de fonctionnement versée à l'Établissement Public Communal d'Accueil de Personnes Âgées (EPCAPA), qui s'est élevée à 948 K€, contre 757 K€ en 2013.

Les charges financières se sont élevées à 7,415 M€ en 2014, soit un niveau quasi-conforme à la prévision du budget primitif 2014 (7,366 M€).

Enfin, **le chapitre "Charges exceptionnelles"** prend en compte notamment :

- la diminution de la subvention accordée à la régie de l'Opéra Dijon qui avait bénéficié d'une aide complémentaire en 2013 pour l'organisation du spectacle « Le Ring » (à noter qu'à compter de l'exercice 2015, la subvention accordée à la régie sera imputée au chapitre 65, imputation plus cohérente que le chapitre 67, ce qui entraînera une diminution importante des crédits sur ce chapitre) ;
- ainsi que la progression des crédits consacrés aux annulations de titres de recettes sur services antérieurs et des régularisations comptables liées à la procédure de rattachement des crédits de l'exercice.

B - Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement qui passent de 236,373 M€ à 231,302 M€, baissent de -2,15%. Hors produits exceptionnels, la baisse des recettes s'élève à - 0,41 % .

Elles se répartissent ainsi :

Chapitre	Nature des recettes	2013	2014	Variation
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	12,905	11,866	-8,05%
73	Fiscalité locale	148,174	150,200	1,37%
74	Dotations et participations	54,913	53,045	-3,40%
75	Autres produits de gestion courante	6,769	6,729	-0,59%
77	Produits exceptionnels	13,227	9,073	-31,41%
013 - 76	Produits divers	0,385	0,389	0,95%
TOTAL (hors résultat de fonctionnement reporté)		236,373	231,302	-2,15%

La diminution des **produits des services et de gestion courante (chapitres 70 et 75)** s'explique principalement par une fréquentation moins importante que prévue le mercredi après-midi dans les centres de loisirs à l'issue de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et par le passage décidé par la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or de la facturation des présences en crèches du forfait au réel.

Pour ce qui concerne le **chapitre 73 "Fiscalité locale"**, les principaux postes de recettes évoluent de la façon suivante :

- le produit de la fiscalité directe ménages (taxe d'habitation et taxes foncières) atteint 100,291 M€, en évolution de + 2,195 M€ par rapport à 2013, sous l'effet de l'actualisation légale des bases par le Parlement au niveau national, ainsi que de l'évolution physique des bases au niveau légal et de l'évolution des taux d'imposition au niveau local ;
- les dotations versées par le Grand Dijon (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) se sont élevées à 28,336 M€, en diminution de - 280 K€ par rapport à 2013 : cette évolution concerne uniquement l'attribution de compensation et fait suite à l'évaluation des charges transférées consécutive à la déclaration d'intérêt communautaire du stade Gaston Gérard et de la salle d'escalade Cime Altitude 245 ; la dotation de solidarité communautaire restant quant à elle stable par rapport à 2013 à hauteur de 7,323 M€ ;
- les droits de mutation diminuent quant à eux de -162 K€ par rapport à 2013 dans un contexte d'atonie du marché de l'immobilier (produit de 5,109 M€ perçu en 2014) ;
- le produit de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) atteint 1,080 M€ (+ 0,353 M€) ;
- les autres recettes significatives sont les suivantes : taxe sur l'électricité (2,695 M€), recettes de stationnement de surface (2,934 M€), et taxe de séjour (663 K€).

Parmi les écritures constatées **au chapitre 74 "Dotations et participations"**, les principales évolutions constatées par rapport à 2014 sont les suivantes :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat atteint 35,963 M€ et diminue par rapport à 2013 de - 1,771 M€ dans le cadre de la première année de participation des collectivités locales au redressement des finances publiques (dont - 1,656 M€ au titre de la dotation forfaitaire, -116 K€ au titre de la dotation nationale de péréquation, la dotation de solidarité urbaine restant quant à elle stable par rapport à 2013).
- les diverses participations accordées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à la Ville se sont élevées à 8,823 M€, en diminution de 456 K€ par rapport à 2014 pour plusieurs raisons : fermeture de la crèche Monge en septembre 2013 qui impacte l'année 2014 en totalité, nouveau marché avec le gestionnaire de la crèche Princes de Condé qui prévoit un prix à la place calculé avec un versement de la participation de la CAF directement au gestionnaire et non plus à la Ville, participation versée à la Ville pour le financement des crèches qui est calculée sur la base des fréquentations déterminées en fonction des heures réelles de présence et non plus au forfait, diminution progressive de l'engagement de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Le **chapitre 77 "Produits exceptionnels"**, lequel retrace principalement les cessions des immeubles dont la Ville n'avait plus l'utilité, diminue entre 2013 et 2014, passant de 13,227 M€ à 9,073 M€, mais reste cependant à un niveau bien supérieur à celui de 2012 (4,581 M€), traduisant ainsi, entre autres, la poursuite de la politique de gestion active de son patrimoine menée par la Ville. Sur ces 9,073 M€, les produits de cessions d'immobilisations en tant que tels représentent 7,516 M€, et répondent aux trois principaux objectifs suivants :

- Réalisation d'opérations d'aménagement : dans ce cadre, a notamment été réalisée la cession d'un tènement foncier situé Avenue Jean Jaurès pour 4,154 M€ en vue d'une opération d'aménagement d'ensemble d'habitat (275 logements dont 90 logements locatifs à loyer modéré) et de création d'activités commerciales et de services, en bordure du tram, s'inscrivant dans le projet de territoire Grand Sud et des objectifs d'insertion urbaine et de mixité sociale du Programme Local de l'Habitat 2009-2014 ;
- Aide au secteur locatif : dans ce cadre, différentes cessions foncières à des bailleurs sociaux en vue de la production d'une cinquantaine de logements locatifs à loyer modéré ont été réalisées pour 1,535 M€ :
 - rue Chevreul / avenue des Grandes Bergeries pour 0,725 M€ : réalisation d'une opération de construction d'habitat (69 logements dont 36 logements locatifs à loyer modéré) ;
 - deux immeubles ayant fait l'objet d'arrêtés de préemption 38, rue Colson (6 logements) pour 0,410 M€ et 8, rue des Mûriers (8 logements) pour 0,400 M€.

- Optimisation du patrimoine communal : dans ce cadre, a notamment été réalisée la cession d'un ensemble immobilier rue Pasteur, devenu libre d'occupation après le transfert des services municipaux sur différents autres sites, pour 1,35 M€.

C - Les dépenses d'investissement

En 2014, la charge de l'investissement s'élève à 77,728 M€ et comprend les dépenses effectivement réalisées à hauteur de 61,112 M€ ainsi que les restes à réaliser en dépenses pour 16,616 M€.

	Dépenses d'investissement	2013	2014	Variation
13	Remboursement subvention	-	0,268	NC
16	Remboursement d'emprunt	7,226	7,674	6,20%
20	Immobilisations incorporelles	2,289	1,908	-16,63%
204	Subventions d'équipement versées	5,835	5,677	2,71%
21	Immobilisations corporelles	9,550	11,212	17,40%
23	Travaux en cours	24,913	17,367	-30,29%
26	Participations rattachées	0,063	0,000	NC
27	Autres immobilisations financières	2,003	17,006	748,99%
TOTAL		51,879	61,112	17,80%

Les dépenses d'équipement s'établissent à 36,164 M€ (42,587 M€ en 2013) avec les principales opérations suivantes :

- Rénovation urbaine des quartiers Fontaine d'Ouche et Grésilles.....	6,563 M€
* dont Fontaine d'Ouche.....	
- dont subventions d'équipement (chapitre 204).....	6,035 M€
- dont travaux directs (chapitres 20 et 23), concernant exclusivement le centre commercial.....	4,787 M€
	1,248 M€
	0,527 M€
* dont Grésilles.....	
- Équipements culturels et rayonnement culturel de la Ville.....	4,144 M€
→ L'effort d'investissement municipal en matière culturelle a notamment intégré les opérations suivantes :	
* poursuite de la tranche 1 de rénovation du Musée des Beaux-Arts.....	1,398 M€
* travaux d'aménagement divers dans les bibliothèques municipales.....	0,403 M€
* modernisation du planétarium (et notamment des équipements de projection).....	0,373 M€
* aménagements des locaux des Tanneurs.....	1,395 M€
- Rénovation du patrimoine scolaire (dont restaurants scolaires).....	2,915 M€
→ Malgré un contexte budgétaire compliqué marqué par la diminution des dotations d'État, la Ville a maintenu un effort significatif en la matière. Les opérations les plus significatives ont été les suivantes :	
* extension/rénovation du groupe scolaire Montmuzard.....	1,114 M€
* travaux divers dans différents groupes scolaires (notamment Tivoli, Monts de Vignes, Mansart, Montchapet, Anjou, Flammarion, Victor Hugo, C. Perdrix).....	1,187 M€
* restaurant scolaire du groupe scolaire Colombière.....	0,108 M€
* espaces verts des groupes scolaires.....	0,068 M€
* rénovation de l'unité centrale de production alimentaire et investissements divers dans les restaurants scolaires.....	0,367 M€
- Action foncière (acquisitions foncières - chapitre 21).....	5,961 M€

- Aménagement et entretien de la voirie (dont aménagements piétons).....	3,287 M€
→ Outre le gros entretien courant de la voirie, les principales opérations individualisables en matière de voirie ont été les suivantes :	
* aménagements piétons au niveau du rond-point Pompidou	0,396 M€
* aménagements du carrefour des Diabes Bleus	0,348 M€
* pont de la Colombière	0,226 M€
* aménagement de l'esplanade Léon Mauris	0,149 M€
- Modernisation de l'éclairage public (hors illuminations).....	2,456 M€
- Maîtrise de l'énergie (dont travaux d'économies d'énergie sur les bâtiments municipaux)	1,694 M€
- Investissements en matière d'espaces verts (dont matériels).....	1,153 M€
* dont espaces verts du Parc Hyacinthe Vincent.....	0,423 M€
* dont aménagement d'aires de jeux.....	0,109 M€
- Investissements divers sur le patrimoine sportif.....	0,628 M€
* dont travaux de domotique dans les salles et stades (automatisme des accès, des éclairages etc.).....	0,195 M€
- Investissements réalisés sur le Parc des Expositions (rénovation des cuisines).....	0,603 M€
- Investissements des budgets participatifs.....	0,358 M€
- Investissements en matière de tranquillité publique (Videoprotection).....	0,286 M€

-Ensuite, **concernant le chapitre 27**, l'évolution importante par rapport à 2014 s'explique par le placement rémunéré, auprès du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne, d'une partie des sommes issues de la réduction de dotation de 30 millions d'euros du Crédit Municipal effectuée fin 2014 (placement de 15 M€).

Outre ce placement, les 17,006 M€ de crédits consommés au chapitre 27 intègrent également des avances de trésorerie versées à la SPLAAD à hauteur de 2 M€ dans le cadre de la politique municipale volontariste de développement des écoquartiers, dont :

- 1 M€ d'avance de trésorerie au titre de l'opération Écoquartier Arsenal ;
- 1 M€ d'avance de trésorerie au titre de l'opération Quai des Carrières Blanches.

Enfin, **l'amortissement du capital de la dette** (chapitre 16) représente quant à lui 7,674 M€, contre 7,223 M€ en 2013.

D - Les recettes d'investissement

Les recettes réelles de la section d'investissement totalisent 46,523 M€, hors excédents de fonctionnement capitalisés incluant 45,520 M€ de recettes effectivement encaissées et 1,003 M€ de restes à réaliser en recettes.

	Recettes d'investissement	2013	2014	Variation
10	Dotations, fonds divers et réserves	6,376	37,886	494,20%
13	Subventions d'investissement	8,055	7,318	-9,15%
16	Emprunts et dettes assimilés	0,548	0,006	NS
20	Immobilisations	-	-	NS
23	Travaux en cours	0,066	0,268	306,06%
27	Autres immobilisations financières	0,022	0,042	90,91%
TOTAL		15,067	45,520	202,12%

Les principales recettes de la section d'investissement sur l'exercice 2014 se décomposent de la manière suivante :

- réduction de la dotation en capital du Crédit Municipal (chapitre 10).....	30,000 M€
- fonds de compensation de la TVA (FCTVA), perçu au titre des dépenses éligibles réalisées en année N-1 (2013) par la Ville de Dijon (chapitre 10).....	4,737 M€
- taxes d'urbanisme (chapitre 10).....	3,149 M€
* dont Plafond légal de densité (PLD) - reliquats	0,799 M€
* dont Taxe locale d'équipement (TLE) - reliquats	1,475 M€
* dont Taxe d'aménagement - premiers versements	0,875 M€

→ Malgré la mise en place de la taxe d'aménagement à compter du 1er mars 2012, la Ville perçoit encore davantage de reliquat de recettes correspondant aux anciennes taxes (TLE et PLD), traduisant le retard persistant des services de l'État dans le reversement de la taxe d'aménagement.

- cofinancements reçus de la part de la DRAC, de la Région et du Grand Dijon au titre de la tranche 1 de rénovation du Musée des Beaux-Arts (chapitre 13).....	2,133 M€
- produit des amendes de police (chapitre 13).....	1,762 M€

→ 2014 constitue la dernière année durant laquelle le produit des amendes de police est perçu par la Ville de Dijon. A partir de 2015, cette recette d'investissement sera perçue par le Grand Dijon suite à sa transformation en communauté urbaine.

Commentaires sur les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre, qui permettent de transférer des valeurs comptables d'un chapitre à un autre, n'entraînent pas de mouvements de trésorerie.

En 2014, ces opérations ont été consacrées à la constatation des sorties d'actif (5,357 M€) ainsi qu'à celle des plus-values (2,632 M€) et moins-values (0,473 M€) réalisées dans le cadre des cessions d'immobilisations. Des dotations aux amortissements et aux provisions ont été constituées à hauteur de 6,552 M€. Il convient également de noter l'intégration des travaux en régie au chapitre des travaux en cours qui s'est élevée à 0,192 M€.

BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

PRESENTATION GENERALE DES COMPTES (en euros)

Pour chacune des deux sections, les crédits consommés ont été les suivants :

Opérations de l'exercice	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	3 456 385,36	338 062,19	3 794 447,55
Dépenses d'ordre	963 236,99	122 781,49	1 086 018,48
Total dépenses	4 419 622,35	460 843,68	4 880 466,03
Recettes réelles	4 299 863,92	0	4 299 863,92
Recettes d'ordre	119 758,43	966 260,05	1 086 018,48
Total recettes	4 419 622,35	966 260,05	5 385 882,40
Résultat de l'exercice	0	505 416,37	505 416,37

Affectation des résultats de l'exercice antérieur	Fonctionnement	Investissement	Total
Excédent de fonctionnement affecté		0	0
Opération d'ordre non budgétaire liée à la suppression de ce budget annexe		- 484 296,57	- 484 296,57
Déficit ou excédent d'investissement		21 119,80	21 119,80
Résultat reporté de l'exercice antérieur		1 200 330,93	1 200 330,93
Résultat de l'exercice		1 221 450,73	1 221 450,73

- Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 3,456 M€ en 2014 après 3,369 M€ en 2013, soit une augmentation de 2,57%, essentiellement sous l'effet des charges financières (0,600 M€ en 2014 contre 0,486 M€ en 2013), lesquelles restent toutefois nettement inférieures aux projections anticipées par les services lors de l'élaboration du budget primitif 2014 (0,770 M€).

- Hors subvention d'équilibre du budget principal (1,022 M€), les recettes réelles de fonctionnement sont quasi-stables par rapport à 2013. Elles évoluent ainsi de 3,292 M€ en 2013 à 3,277 M€ en 2014, soit une diminution de -0,4%, dans un contexte de stagnation des droits de stationnement des parkings (3,192 M€ en 2014, contre 3,182 M€ en 2013).

- Les dépenses réelles d'investissement baissent de -76,93 % par rapport à 2013, le volume des travaux réalisés (à 0,079 M€ en 2014 après 0,344 M€ en 2013) ayant été ajusté pour tenir compte du transfert à la Communauté Urbaine du Grand Dijon au 1er janvier 2015 de la compétence « parcs et aires de stationnement ».

- Le résultat global du budget annexe du Stationnement fait apparaître un excédent d'investissement de 1 221 450,73 M€. A cet égard, les transferts de compétences inhérents à la transformation du Grand Dijon en communauté urbaine impliquent le transfert et l'exercice de la compétence "parcs et aires de stationnement" par la communauté urbaine.

Ce transfert conduit, d'une part, à la clôture comptable du budget annexe Stationnement de la Ville de Dijon puis à sa suppression (délibération du conseil municipal du 9 février 2015), d'autre part, à la création du budget annexe Parkings en ouvrage au Grand Dijon (délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2014).

Les règles comptables applicables en cas de suppression d'un budget annexe nécessitent d'intégrer l'actif et le passif du budget annexe au budget principal. L'application de ces règles au cas présent a pour conséquence que l'excédent d'investissement du budget annexe Stationnement (1 221 450,73 €) se trouvera incorporé à celui du budget principal de la Ville de Dijon, qui sera majoré d'autant, à l'issue de la clôture de l'exercice 2015 et affecté au cours de l'exercice 2016.

BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM

PRESENTATION GENERALE DES COMPTES (en euros)

Pour chacune des deux sections, les crédits consommés ont été les suivants :

Opérations de l'exercice	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	444 771,95	277 174,32	721 946,27
Dépenses d'ordre	28 883,90	8 600,00	37 483,90
Total dépenses	473 655,85	285 774,32	759 430,17
Recettes réelles	728 079,37	222 711,55	950 790,92
Recettes d'ordre	8 600,00	28 883,90	37 483,90
Total recettes	736 679,37	251 595,45	988 274,82
Résultat de l'exercice	263 023,52	-34 178,87	228 844,65

Affectation des résultats de l'exercice antérieur	Fonctionnement	Investissement	Total
Excédent de fonctionnement affecté			0
Déficit ou excédent d'investissement		-195 583,52	-195 583,52
Résultat reporté de l'exercice antérieur	0	-195 583,52	-195 583,52

Résultat de l'exercice		-229 762,39	33 261,13
------------------------	--	-------------	-----------

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe de l'Auditorium comprennent essentiellement les charges de maintenance ainsi que la cotisation de taxe foncière sur les propriétés bâties.

En ce qui concerne les recettes réelles de fonctionnement, celles-ci intègrent le loyer versé par la régie de l'Opéra de Dijon pour l'utilisation de l'équipement (0,370 M€ HT), ainsi que la subvention d'équilibre en provenance du budget principal à hauteur de 0,340 M€ contre 0,286 M€ en 2013 et le financement des restes à réaliser (0,033 M€).

Enfin, en 2014, les dépenses réelles d'investissement retracent principalement le remboursement du capital de la dette (amortissement de 0,244 M€ contre 0,237 M€ en 2013), et des travaux de raccordement au réseau de chaleur urbain, générateurs d'économies d'énergie, pour 0,025 M€.

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC CLEMENCEAU BOUDRONNEE

PRESENTATION GENERALE DES COMPTES (en euros)

Pour chacune des deux sections, les crédits consommés ont été les suivants :

Opérations de l'exercice	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	6 135,30	0,00	6 135,30
Dépenses d'ordre	6 135,30	6 135,30	12 270,60
Total dépenses	12 270,60	6 135,30	18 405,90
Recettes réelles	0,00	6 135,30	6 135,30
Recettes d'ordre	12 270,60	0,00	12 270,60
Total recettes	12 270,60	6 135,30	18 405,90
Résultat de l'exercice	0	0	0

Affectation des résultats de l'exercice antérieur	Fonctionnement	Investissement	Total
Excédent de fonctionnement affecté	-	-	-
Déficit ou excédent d'investissement	-	-	-
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-	-	-
Résultat de clôture	-	-	-

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe de la ZAC Clemenceau-Boudronnée comprennent les primes d'assurances pour 1 315,58 M€ ainsi que la taxe foncière sur les propriétés bâties (1 759 €).

En recettes réelles d'investissement figure une inscription de 6 135,30 € au chapitre 16 "Emprunts et dettes assimilées" correspondant au montant de l'avance consentie par le budget principal pour l'équilibre du budget annexe de la ZAC Clemenceau-Boudronnée.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Trésorier Municipal, relatives au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2 - arrêter les résultats définitifs tels qu'ils vous ont été présentés ;

3 - approuver le Compte Administratif de l'exercice 2014.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 44

Contre : 13